

Nature et territoires

page 4

DOSSIER SPÉCIAL
Attentes
et représentations
des citoyens vis-à-vis
de la nature

page 14

DOSSIER SPÉCIAL
Favoriser
la nature dans
les aménagements

page 20

PORTRAIT D'AGENCE
Atelier ATP
Jérôme Classe

page 22

RÉALISATIONS
Piërac, Cornebarrieu,
Tournefeuille

page 26

À LIRE
Idées de lecture

Les préoccupations environnementales sont aujourd'hui au cœur des politiques publiques d'aménagement. Parallèlement la demande sociale de nature s'affirme avec force. Les habitants majoritairement urbains aspirent à une nouvelle proximité posant clairement la question de la place de la nature en ville et plus largement dans l'aménagement du territoire.

Objet d'une politique de protection – site, paysage, trame verte et bleue – la nature devient aujourd'hui support de projet à toutes les échelles, dans l'élaboration des stratégies d'aménagement du territoire, dans la conception des projets d'aménagement et de renouvellement urbain, dans la requalification des espaces publics et paysagers.

Les structures paysagères, le végétal, la ressource en eau, les éléments de biodiversité constituent les leviers d'un aménagement durable et économe. Intégrés au projet, ils contribuent largement à la qualité des espaces vécus et sont des composants essentiels du bien-être.

Pour autant, les nouvelles pratiques environnementales de gestion des espaces, introduisent une nature plus « sauvage » dont la présence est parfois encore mal perçue par les habitants. Actions de communication, de sensibilisation, d'initiatives citoyennes sont alors nécessaires pour accompagner le changement de regard.

Ghislaine Cabessut, présidente du CAUE

- 3

ACTUALITÉS
Zoom sur l'actu
- 4

DOSSIER SPÉCIAL
Attentes et représentations des citoyens vis-à-vis de la nature
- 6

DOSSIER SPÉCIAL
Petite histoire de la protection de la nature : de l'extraordinaire à l'ordinaire
- 8

DOSSIER SPÉCIAL
Réconcilier nature et aménagement
à l'échelle du grand territoire
- 10

DOSSIER SPÉCIAL
Espaces naturels sensibles, une politique départementale
- 11

DOSSIER SPÉCIAL
Vers de nouvelles pratiques agricoles
- 12

DOSSIER SPÉCIAL
Renaturer la ville – Un enjeu écologique majeur
- 14

DOSSIER SPÉCIAL
Favoriser la nature dans les aménagements
- 18

DOSSIER SPÉCIAL
Informer, sensibiliser et accompagner
les politiques publiques sur les espaces naturels
- 20

PORTRAIT D'AGENCE
Jérôme Classe – Atelier ATP
- 22

RÉALISATIONS
Pibrac : Une zone de loisirs dans la coulée verte
Cornebarrieu : L'Aria, un pôle culturel respectueux du site
Tournefeuille : Des jardins partagés en pied d'immeubles
- 25

PORTRAIT
Sébastien Natal – Berger itinérant
- 26

À LIRE
Idées de lecture à emprunter au CAUE 31

BIENNALE

2^e biennale européenne des patrimoines urbains 7 villes - 60 intervenants 13 rendez-vous

Du 05 au 29 septembre 2018

[http://www.aua-toulouse.org/spip.](http://www.aua-toulouse.org/spip.php?article2008)

[php?article2008](http://www.aua-toulouse.org/spip.php?article2008)

La 2^e édition de la Biennale est organisée par l'Association du Dialogue Métropolitain de Toulouse et se déroulera à Albi, Cahors, Foix, Saint-Gaudens, Montauban, Tarbes et Toulouse.

Elle traitera de la reconquête des centres anciens et du développement des nouvelles technologies au service du patrimoine, au cours d'une exposition de photographies sur les 7 territoires, de temps de discussions, de rencontres et de visites.



EXPOSITION

Exposition « 40 ans / 40 bâtiments – Histoires(s) d'archi(s) en Occitanie »

présentée par le CAUE 31

du 1^{er} au 14 octobre à L'Aria

à Cornebarrieu

Cette exposition conçue par les CAUE d'Occitanie organisés en Union régionale, est un véritable parcours illustrant l'histoire de l'architecture régionale de 1977 à nos jours. Elle présente 40 édifices publics et privés sur les 13 départements que composent la région Occitanie.

RENCONTRE

Les architectes ouvrent leurs portes

19 & 20 octobre 2018

[https://www.portesouvertes.](https://www.portesouvertes.architectes.org/page/2-les-jpo-c-est-quoi/)

[architectes.org/page/](https://www.portesouvertes.architectes.org/page/2-les-jpo-c-est-quoi/)

[2-les-jpo-c-est-quoi/](https://www.portesouvertes.architectes.org/page/2-les-jpo-c-est-quoi/)

Les architectes ouvrent leurs agences au grand public. Ces journées sont l'opportunité de faire connaître leurs

compétences, de montrer leur savoir-faire, leurs références, partager leurs expériences avec l'ensemble des partenaires de l'acte de bâtir.

RENCONTRE

Journées nationales de l'architecture

Les 19, 20 et 21 octobre

<https://journeesarchitecture.culture.gouv.fr>

EXPOSITION

TOIT ET MOI Bien habiter en Haute-Garonne

Les 19, 20 et 21 octobre



Le CAUE 31 présentera dans l'espace public toulousain sa nouvelle exposition consacrée aux maisons d'hier à aujourd'hui en Haute-Garonne.

Cette dernière valorisera également le rôle et le travail de l'architecte dans la conception de la maison autour de maquettes et vidéos de maisons contemporaines.

ÉCHANGES URBAINS 2018

Focus sur les « projets composites »

Jeudi 29 novembre 2018

<http://www.apump.org/agenda/echanges-urbains-0>

Les associations des professionnels de l'Urbanisme du Grand Sud s'associent pour organiser la 6^e édition des échanges urbains. Cet événement propose un temps d'échange autour d'une sélection renouvelée de 40 projets couvrant tous les champs de l'urbanisme.



Calendrier

► Du 05 au 29 septembre

2^e biennale européenne
des patrimoines urbains

► Du 1^{er} au 14 octobre

Exposition « 40 ans / 40
bâtiments – Histoires(s)
d'archi(s) en Occitanie »

► Les 19, 20 & 21 octobre

Journées nationales
de l'architecture

TOIT ET MOI
Bien habiter
en Haute-Garonne

► Les 19 & 20 octobre Les architectes ouvrent leurs portes

► Le 29 novembre

Focus sur les « projets
composites »



Dossier spécial

Attentes et représentations des citoyens vis-à-vis de la nature

Ci-dessus :
Mixité d'usages
et de population
au jardin
des Batignolles,
Paris.

Ci-dessous :
Jardins
familiaux
à Tournefeuille.

L'évolution des rapports entre ville, nature et territoire

Après avoir développé l'agriculture, l'homme a commencé à bâtir des villes. Elles se sont établies en relation étroite avec les éléments naturels : eau, terre, climat, faune et flore... La nature, considérée comme sauvage voir hostile, était cependant reléguée hors des limites de la ville.

Au XVII^e siècle ont été introduites dans les villes, les cours et promenades. D'abord réservées au roi et sa cour, elles deviennent de véritables espaces publics. L'arbre s'y affirme au travers de nombreux alignements. Un tournant s'opère au XIX^e siècle avec la révolution industrielle qui marque fortement la société et ses conséquences : exode rural, exploitation des ressources, croissance des villes et nuisances.

Alors que la pensée hygiéniste prédomine, la nature est introduite dans les villes avec une fonction, assainir

grâce aux espaces verts publics : larges percées, squares, parcs et jardins... Les éléments de nature sont maîtrisés, transformés par l'homme, et souvent magnifiés.

Longtemps, le développement des populations dépendait de leur proximité avec le milieu naturel, qu'elles respectaient et avec lequel elles interagissaient.

L'étalement urbain facilité depuis une cinquantaine d'années par les déplacements automobiles modifie profondément la géographie des villes, la logique de leur implantation, et leur rapport à leur propre territoire.

Les préoccupations environnementales s'affirment aujourd'hui et les habitants majoritairement urbains aspirent à une proximité de la nature. Ce contact passe par le choix résidentiel du pavillon avec jardin, la fréquentation de la campagne le week-end ou pendant les vacances, ou le lien à la nature au cœur des villes : en



témoignent le renouveau des parcs, les jardins partagés, le développement de l'agriculture urbaine, la végétalisation des trottoirs...

La nature est souvent idéalisée. Où se situe aujourd'hui la demande des citoyens entre une nature sauvage, vierge, une nature exploitée pour satisfaire leurs besoins, et une nature artificielle ? Elle est probablement nuancée voir contrastée.

La demande sociale de nature aujourd'hui

Les citoyens ont des attentes multiples et intimement liées aux bénéfices que la nature leur procure.

■ La nature, source de bien-être

La nature a un impact sur notre bien-être physique et moral. La proximité et le contact sensoriel avec la végétation et les éléments naturels ont un effet apaisant et diminue le stress, l'anxiété, et les états dépressifs. Ils procurent détente, ressourcement et sentiment de liberté. Ils offrent aussi des milieux stimulants pour le développement de l'imaginaire et de la créativité. Les espaces de nature enfin augmentent l'activité physique des habitants et indirectement leur niveau de santé : ils encouragent la pratique de la marche, du vélo, de la course à pied par exemple.

■ La nature, génératrice de lien social

Les espaces de nature sont des lieux privilégiés d'activités, de rencontre et de mixité entre populations. Ils renforcent le lien social et le sentiment d'appartenance dans une commune, un quartier. Le végétal est aussi un support d'insertion sociale, de multiples expériences se développent en sens dans les jardins familiaux.

■ La nature nourricière

Nourrir la population mondiale en augmentation, et rompre avec l'agriculture intensive néfaste pour l'environnement sont des défis majeurs. La culture du développement durable incite à une réappropriation des modes de productions privilégiant les circuits courts. L'essor des



jardins productifs, du potager individuel aux jardins partagés ou familiaux en témoigne.

■ La nature, facteur d'équilibre territorial

Donner une large place à la nature bénéficie au fonctionnement des écosystèmes : protection contre les inondations, gestion du cycle de l'eau, régulation du climat, ou purification de l'air.

La nature participe aussi à l'équilibre du territoire à plusieurs échelles : au travers des trames vertes et bleues, des continuités écologiques ou de la composition des espaces, et de la qualité des ambiances urbaines et des paysages constituant la ville.

■ La nature, vecteur d'une image positive

Un territoire porteur de richesses naturelles, valorisant son patrimoine, développe le tourisme et accroît la valeur des espaces urbains. La nature contribue à l'image et l'identité d'un territoire : elle concourt à la qualité de l'espace public pour les habitants, mais aussi pour les visiteurs et les touristes. Facteur d'attractivité, elle influence les choix de localisation résidentielle ou d'entreprises.

Ci-dessus :
Balcon sur
la Garonne
au bout de l'île
du Ramier
à Toulouse.



Petite histoire de la protection de la nature : de l'extraordinaire à l'ordinaire

L'histoire de la protection de la nature se fonde sur un ensemble de mesures et de textes pris à des échelons différents : national, européen et international, pouvant rendre son interprétation complexe.

Début XX^e, une vision esthétique de la nature

Le mouvement de protection de la nature commence fin XIX^e. En France, il est tardif et prédominé par une vision esthétique du territoire, fortement influencée par l'art pictural. Les lois de 1906 et de 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère ... » sont fondatrices car elles consacrent la notion de patrimoine naturel. Les premières mesures de protection concernent alors des éléments exceptionnels.

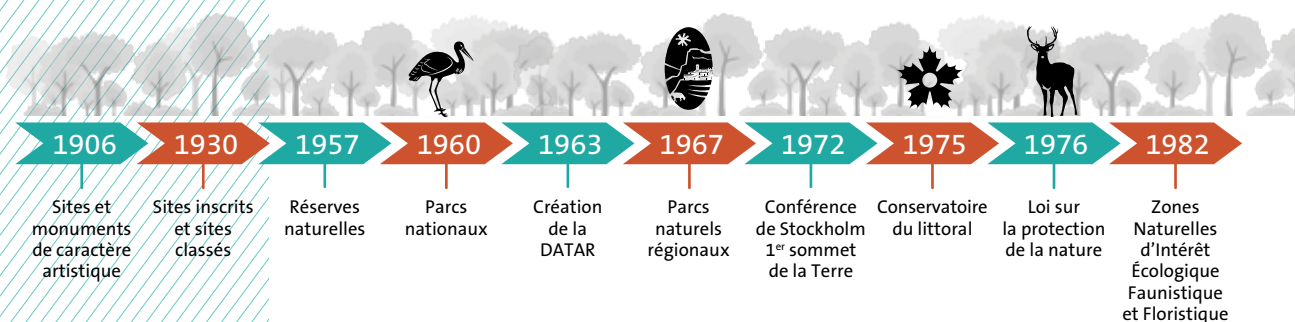
Les Trente Glorieuses, les fondements d'une politique environnementale

Dans les années 60, la protection de la nature change d'échelle et de perspective, avec l'adoption des premières mesures législatives dans le droit français.

En 1957 sont créées les réserves naturelles et en 1960 les premiers parcs nationaux voient le jour, suit une longue série d'espaces protégés.

Les structures institutionnelles se multiplient : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale en 1963, Parcs Naturels Régionaux en 1967, Conservatoire de l'espace littoral en 1975... La création d'un ministère dédié en 1971 consacre l'environnement comme un enjeu national.

La loi de 1976 sur la protection de la nature est très marquante. Elle reconnaît que la protection des espaces naturels, des paysages, ainsi que des espèces végétales et animales est d'intérêt général. Elle impose la prise en compte de l'environnement dans les actions d'aménagement en obligeant à une étude d'impact préalable à tout projet d'envergure.



Les années 1980-90, l'émergence du développement durable

La protection de la nature s'inscrit alors dans une réalité plus large et complexe. Cela s'explique par la globalisation des problèmes environnementaux et leur écho mondial suite à la conférence de Rio sur le développement durable (1992), et par la politique environnementale portée par l'Union européenne, au travers du réseau Natura 2000 en particulier.

Cette nouvelle politique rompt avec l'approche traditionnelle de la protection, centrée sur le caractère remarquable du territoire et sa sanctuarisation, pour inscrire la conservation dans une perspective de développement local et de gestion durable.

La période contemporaine, la prééminence de la nature ordinaire et de la biodiversité

Le Grenelle de l'environnement marque la période récente par un dispositif novateur et original ouvrant le champ à une large concertation et participation de la « société civile ». La loi grenelle 1 de 2009, loi de programmation, pose les fondements d'une « nouvelle société », d'un nouveau modèle de développement durable respectueux de l'environnement et économe en énergie, en eau et en ressources naturelles. La loi Grenelle 2 de 2010 crée ses conditions de mise en œuvre. Véritable boîte à outils, forte de 257 articles modifiant de nombreux

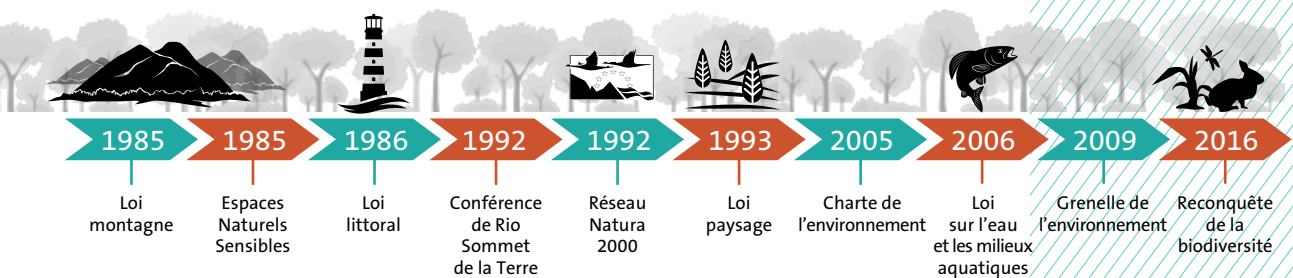
codes, elle concrétise le caractère globalisant de la politique de l'environnement et sa dimension transversale.

Parmi ces mesures, retenons la lutte contre l'étalement urbain, l'intégration des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme, la limitation des produits phyto-pharmaceutiques pour tendre vers le 0 Phyto. L'arrêt de la perte de biodiversité, une des mesures phares, a trouvé sa traduction dans la loi sur « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » d'août 2016.

« Ces textes consacrent la prise en compte de la nature ordinaire et la préservation de la biodiversité comme composantes essentielles du bien-être des populations. L'évolution du droit de l'environnement traduit la prise de conscience de nos sociétés sur l'avenir de notre planète. »

Cette dernière vise à protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et notamment à éviter, réduire, compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement. Le concept de « Sites naturels de compensation » y est développé ainsi que celui d'« Espaces de continuités écologiques » permettant aux communes de mieux identifier la trame verte et bleue dans leur PLU.

Ces textes consacrent la prise en compte de la nature ordinaire et la préservation de la biodiversité comme composantes essentielles du bien-être des populations. L'évolution du droit de l'environnement traduit la prise de conscience de nos sociétés sur l'avenir de notre planète. Si les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité, l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel.





Réconcilier nature et aménagement à l'échelle du grand territoire

Avec les nouvelles lois sur l'environnement, notre époque voit le processus d'aménagement du territoire repensé pour remettre en cohérence l'homme avec son écosystème et construire un projet de vie basé sur un équilibre entre développement du territoire et préservation, voire remise en état du réservoir naturel.

Ci-contre :
Aménagement
à Gagnac dans
le cadre
du Grand parc
Garonne,
Toulouse
métropole.



Pour cela tout un cortège de documents : SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), ont été mis en place, pour se doter à l'échelon régional :

- **d'un inventaire géo-localisé** des espaces naturels remarquables (ZNIEFF, ZICO...) ou ordinaires, les plus structurants de nos paysages ;

- **d'un diagnostic** des interactions de ces espaces naturels avec les activités humaines ;

- **d'une identification** des enjeux du territoire en matière de lutte contre la fragmentation écologique et l'étalement urbain, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de densification du tissu urbain, d'amélioration des performances énergétiques.

Cependant si ces outils donnent des clés pour comprendre le territoire ils ne contiennent ni les conditions, ni les principes de l'action.

Ils constituent souvent la somme de connaissances d'experts, rarement assimilées par l'ensemble des parties prenantes d'un territoire : représentants politiques, techniques et administratifs de la maîtrise d'ouvrage, professionnels de l'urbanisme, bureaux d'études spécialisés, acteurs territoriaux et représentants de l'État, partenaires techniques et financiers, société civile, etc.

Ils restent cependant une base solide d'échange et de co-construction de projets qui s'articulent à différentes échelles de territoire avec les autres mesures de protection (sites classés, arrêtés de biotope...) :

■ **La création d'une trame verte et bleue** qui donne un cadre de réflexion et de concertation entre les différents acteurs et à différentes échelles de territoire pour son aménagement et sa restauration écologique. Ce temps collectif se traduit par des stratégies régionales mais également locales qui permettent de reconsidérer l'impact de nos aménagements sur le « vivant » : la fertilité de nos sols, le développement de la flore naturelle, le maintien d'une faune équilibrée, la qualité de l'eau naturelle... mais nous

permet aussi de reconsidérer les caractéristiques naturelles et paysagères de nos territoires : zones humides inconstructibles, haies en prévention de l'érosion des sols...

■ **Les parcs naturels régionaux** dont le territoire choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles.

■ **La politique départementale des Espaces Naturels Sensibles** qui allie préservation et ouverture au public de sites naturels dont on assure la maîtrise foncière, la gestion et l'animation.

■ **Les SCOT** qui déterminent, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

■ **Le Parc Agricole Urbain** qui répond au besoin de repenser les projets agricoles au sein et à l'échelle de l'agglomération urbaine et d'accompagner une dynamique agricole qui allie productivité, diversité de production et accueil des usages urbains.

Ci-dessous :
Le rapport
ville/nature
à Toulouse.





Espaces naturels sensibles, une politique départementale



La mise en place d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS) appartient au Conseil Départemental.

Le classement en ENS se fonde sur leur intérêt environnemental et écologique, notamment dans des situations de fragilités ou de menaces. Il

implique des mesures de protection ou de gestion, qui contribuent à l'accès pour tous à la nature par la préservation d'habitats naturels ou semi-naturels, des paysages et de la biodiversité.

En Haute-Garonne, ce classement peut porter sur :

- des sites, paysages et milieux naturels rares ou menacés ;
- des champs naturels d'expansion des crues ;
- des habitats naturels ;
- des sentiers figurant sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- des chemins et servitudes de halage et de marchepied des voies d'eau domaniales concédées ;
- des chemins situés le long des autres cours d'eau et plans d'eau ;
- des bois et forêts ;
- des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Des espaces de deux types

On distingue **les ENS départementaux** comme la Forêt départementale de Buzet, d'une surface de 463 ha, classée en 2016 et **les ENS d'initiative**

territoriale relevant de collectivités, associations ou propriétaires privés et pour lesquels le département de la Haute-Garonne a lancé un appel à projet en 2017. Celui-ci a permis l'examen de 8 sites selon des critères écologiques, fonctionnels et sociaux.

Quatre d'entre eux ont été retenus au classement 2018. Il s'agit :

- du Mont Calem, 101 hectares, projet porté par les communes d'Arguenos et Moncaup dans le sud du département ;
- du domaine agricole de Fonbeauzard, 20 hectares situés dans l'agglomération Toulousaine, projet porté par un propriétaire privé ;
- de l'îlot boisé du Nord-ouest de la forêt de Bouconne, 60 hectares, projet porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Forêt de Bouconne ;
- et du complexe d'anciennes gravières de « la Valette », 16 ha, projet porté par la Communauté de communes de Val'Aïgo au nord de la Haute-Garonne.

Le classement s'accompagne d'acquisition foncière ou de la signature d'une convention partenariale par laquelle le Conseil Départemental s'engage à qualifier les sites en ENS et à les inscrire au réseau départemental, ainsi qu'à leur apporter une aide technique et financière.

Ci-dessus :
Anciennes
gravières de
Layrac-sur-Tarn,
classées ENS.

Vers de nouvelles pratiques agricoles



Le modèle agroindustriel initié dans les années 1950 a généré, outre une forte hausse de la productivité et les conséquences environnementales qui ont suivies (perte de la biodiversité, érosion des sols, pollution des eaux...), de profondes mutations des territoires ruraux. Le remembrement, la spécialisation des exploitations et la chute du nombre d'agriculteurs ont amené à une simplification des agrosystèmes et à une uniformisation des paysages.

Dans un tel contexte, la capacité des pratiques agro-écologiques à fournir de nombreux services agricoles (production d'énergie, entretien du paysage, biodiversité...) tout en restant particulièrement productives suscite un intérêt croissant.

L'agro-écologie vise à promouvoir des systèmes alimentaires viables respectueux des hommes et de leur environnement. Elle est une alternative à une agriculture intensive basée sur l'artificialisation des cultures par l'usage d'intrants de synthèse (engrais, pesticides...) et d'énergies fossiles. Elle promeut des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels.

De cette approche découle un ensemble de pratiques que chaque exploitant adapte, conçoit et développe en fonction des spécificités de son territoire et de la nature de son exploitation. Certains agriculteurs se tournent par exemple vers l'agroforesterie qui désigne l'association d'arbres, de cultures et/ou d'animaux sur une même parcelle agricole. Cette pratique ancestrale est aujourd'hui mise en avant car elle permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un micro-climat favorable à l'augmentation des rendements. Ce mode d'exploitation a souvent tendance à s'hybrider et à converger avec d'autres techniques. Certains agriculteurs cultivent ainsi selon les principes



de l'agriculture écologique entre leurs arbres. D'autres subdivisent leurs parcelles par des haies et des bandes enherbées afin de mieux contrôler les ravageurs et créer ainsi de véritables damiers de bandes cultivées. Multiplier les rotations de cultures, privilégier les variétés rustiques, réintroduire l'élevage sont autant de moyens utilisés par ces mêmes agriculteurs pour réduire la dépendance aux intrants et créer des paysages diversifiés susceptibles de valoriser les territoires.

Ci-dessous :
Zone maraîchère
des quinze sols
à Blagnac.

Ci-dessus :
Système
agrosylvicole,
domaine
de Restinclières
(34).



Renaturer la ville

un enjeu écologique majeur

Les espaces de nature contribuent à la qualité de l'ambiance urbaine et aux choix résidentiels des habitants. La nature apporte un ensemble de bienfaits désormais reconnus, son développement détermine la programmation urbaine comme d'autres paramètres : production de logements, développement d'activités, accessibilité et mobilité.



Ci-dessus :
Adaptation
de l'occupation
humaine
au contexte
naturel.

Réintroduire la nature en ville signifie aussi combattre les pensées progressistes qui ont bercés les hommes depuis le XIX^e siècle, et qui les ont amenés à s'affranchir des contraintes naturelles et à ne percevoir la nature que sous une forme maîtrisée et simple.

Apprendre à « vivre avec l'eau »

Les phénomènes météorologiques sur le plan national mais aussi local, nous incitent à repenser notre urbanisation au vu du cycle global de l'eau. Laisser libre cours aux expansions de nos rivières, les renaturer quand elles ont été canalisées, recréer des zones humides aux fonctions de filtre et de stockage participent au maintien de la qualité de l'eau et à la régulation des crues.

De plus en plus d'espaces publics sont conçus sur la base d'une gestion intégrée de l'eau : ils favorisent la perméabilisation des sols et intègrent la rétention de l'eau au travers d'ouvrages techniques (noues, mare, bassins...), source d'agrément.

Reconsidérer la « nature sauvage »

Depuis les années 90, la valorisation de la nature sauvage, spontanée, s'est développée dans l'aménagement urbain à travers la réalisation d'éco-quartiers et d'espaces publics inspirée par l'ingénierie écologique, et conceptualisée par certains professionnels (le jardin en mouvement de Gilles Clément). Toutefois cette logique se heurte à une culture du jardin qui sous-tend une maîtrise parfaite de l'espace. Elle demande de réapprendre à vivre au contact de la nature, à mieux connaître son cycle de vie, sa diversité, afin de profiter de ses qualités, de s'y adapter et de contrôler ses effets négatifs sur l'homme. Cela passe par une meilleure connaissance des plantes et des techniques de gestion des espaces naturels.

Associer biodiversité et paysage

Investies d'une mission de restauration écologique, les villes françaises coopèrent depuis 2009 à l'élaboration d'une trame verte et bleue, propice au développement et aux déplacements de nombreuses espèces animales et végétales, mais aussi à la qualité de notre cadre de vie. Au-delà de leur rôle écologique, ces continuités peuvent offrir des services aux hommes (matières premières), procurer plus de confort d'usage et créer une identité à l'espace urbain.

L'approche paysagère est un moyen d'assurer le lien entre inventaire naturaliste, continuités écologiques, structuration et gestion du paysage et d'apporter des réponses plus adaptées au territoire.



Ci-dessus :
Place de
la végétation
spontanée dans
l'aménagement
urbain.



Favoriser la nature dans les aménagements



DE NOUVELLES MANIÈRES DE CONCEVOIR

Concevoir avec l'eau

L'eau est une composante naturelle à intégrer dans la construction de nos bâtiments, nos espaces publics, nos villes. Longtemps, l'homme a cherché à maîtriser une eau destructrice de laquelle il s'était rapproché pour vivre. L'histoire nous enseigne que cette nature ne se domine pas et que la minéralisation des villes est un facteur aggravant. Aujourd'hui, les risques d'inondations sont abordés de manière préventive (PPRI), réglementaire (limitation de l'étalement urbain) mais aussi conceptuelle : l'intégration de la nature au cœur des projets est de plus en plus prise en compte. Le végétal freine la vitesse de ruissellement, favorise l'infiltration et l'évapotranspiration, et retient temporairement l'eau.

Préserver la perméabilité des sols est un enjeu environnemental. Cela ne passe pas que par la multiplication d'espaces verts. De nombreux matériaux permettent d'allier aménagements naturels et contraintes

structurelles : pavés enherbés, béton drainant, gravier, dalles alvéolées... Le sable stabilisé et le mélange terre/pierre se dégagent comme deux alternatives aux revêtements bitumineux et se déclinent sur les stationnements, les cheminements doux, les places... Pour un coût similaire et des résistances mécaniques équivalentes, ils ramènent dans les villages des surfaces perméables et fonctionnelles, en accord avec leur identité.

L'eau est un matériau : elle s'utilise et se modèle. Intégrer le chemin de l'eau dès la conception apporte les bases d'un projet pérenne, adapté au temps, au site et aux usages. Favoriser la nature en ville c'est aussi prendre le parti de dévoiler et d'assumer la présence de l'eau. La noue est une alternative aux tuyaux enterrés : elle favorise l'infiltration naturelle, l'évapotranspiration et assure une fonction drainante. Même si elle demande une emprise conséquente et autant d'entretien à assurer, la noue reste une solution recherchée pour son coût (mise

Ci-dessus :
Une réserve
d'eau incendie
traitée en bassin
paysager,
écobarri de
Lavergne (46),
agence Torres
Borredon.

en œuvre jusqu'à quatre fois moins cher qu'un réseau enterré standard selon la nature du sol) et surtout pour le cadre paysager qu'elle offre aux nouvelles extensions urbaines.

Le travail de l'eau doit être pensé comme un fil conducteur du projet : mise à distance des habitations par les noues, stabilisé transformant un stationnement en place, surface drainante/espace de jeux... Bassins de rétention et réserves incendies se transforment aussi pour renforcer un cadre paysager qui favorise bien être humain et biodiversité. La qualité d'un projet valorisant la nature tient en sa capacité à faire cohabiter très en amont paysage et milieux de vie (humain, végétal, animal).

Favoriser la vie du végétal

Le végétal n'est pas uniquement ce que l'on voit en aérien : il faut revaloriser son système racinaire et les échanges avec la vie du sol (eau, nutriments...). En milieu urbanisé, le sol est largement artificialisé, souvent pauvre, d'où l'importance de la terre végétale et des amendements apportés. Il faut favoriser des plantations en pleine terre et surtout des fosses de plantation d'un volume minimum de terre pour un bon enracinement et l'absorption des éléments nutritifs. Les revêtements perméables limitent aussi le risque d'asphyxie des racines

causé par l'imperméabilisation ou le tassement. Le mélange terre/pierre est ainsi une nouvelle alternative utilisée en substrat, conciliant végétal et circulation.

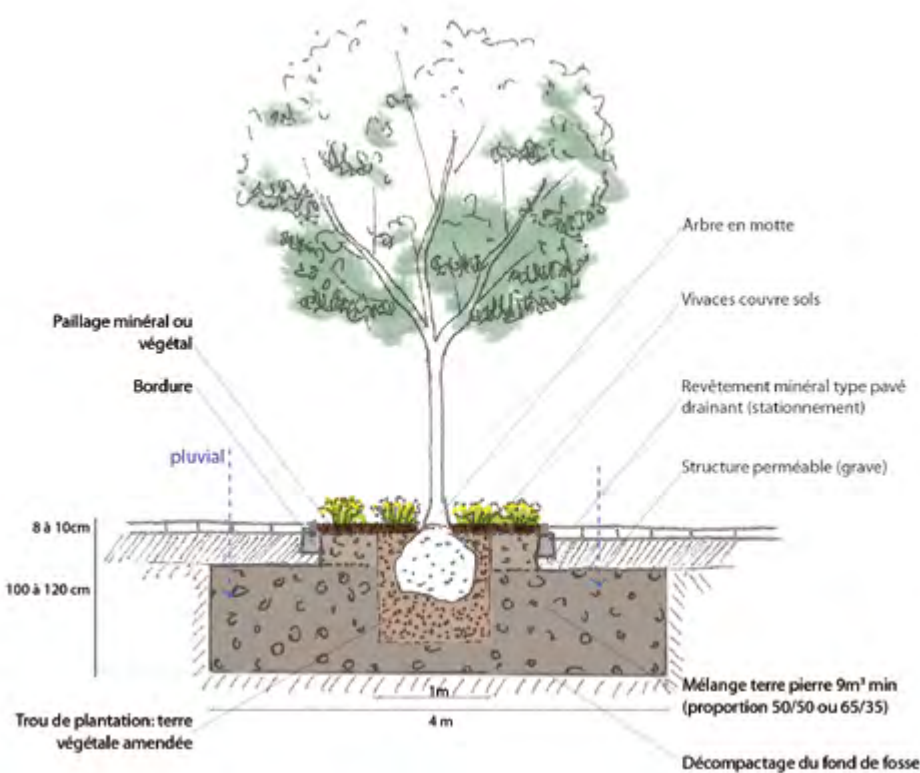
Le choix des végétaux a souvent été l'objet de modes, recherche de symbole ou désir d'exotisme. Aujourd'hui, le regard porté sur les essences horticoles ou « sauvages » mérite d'évoluer : éviter les annuelles au profit des vivaces, limiter les espèces horticoles (gestion plus exigeante), privilégier les essences locales adaptées au microclimat, aux contraintes urbaines, et à l'espace disponible pour éviter les tailles drastiques.

Les projets de végétalisation interviennent aussi dans l'existant, notamment avec les plantations en pied de façades, participant à la gestion de l'eau. Les surfaces minérales peuvent aussi être végétalisées : semis sur stabilisé griffé, décapage ou sciage de revêtement pour créer des interstices plantés. Par ailleurs, les jardins privés contribuent largement à la biodiversité et au sentiment de nature en ville.

À l'échelle du bâtiment

Face à la pénurie de foncier disponible, une forme de nature en ville s'est particulièrement développée ces dernières années : les surfaces végétalisées des bâtiments.

Ci-dessous : Schéma de principe de plantation favorable au bon développement de l'arbre.



Ci-dessous :
Des fauches
moins
fréquentes pour
une gestion
différenciée.

La végétalisation des façades se traduit par la mise en œuvre de plantes grimpantes poussant sur un support (une treille par exemple) ou de murs végétalisés comportant un substrat humide et intégrant un arrosage automatique.

En toiture, on distingue les systèmes extensifs, caractérisés par une faible épaisseur de substrat et demandant peu d'entretien, et les systèmes intensifs offrant un substrat plus épais à l'origine d'un entretien plus conséquent.

Le développement de ces surfaces est encore expérimental, notamment sur les bâtiments existants où la portance est globalement trop faible pour implanter des substrats épais favorables à une végétation diversifiée. On privilégie donc actuellement les systèmes extensifs plantés de sédums. Malgré un gain environnemental quasi-nul, ces toitures restent intéressantes d'un point de vue thermique puisqu'elles participent à lutter contre les îlots de chaleur.

Une terrasse végétale de type intensif remplit davantage de fonctions, comme celle d'être un support potentiel pour la biodiversité ou de capter les particules polluantes de l'air. Le substrat peut en effet servir pour la nidification tandis que la végétation est une ressource en pollen pour de nombreux insectes. L'insertion de ce type de terrasse doit être réfléchi en amont de la construction afin d'adapter la portance du toit.

La mise en place et l'entretien de toitures ou façades végétalisées coûtent cher et peuvent rentrer en concurrence avec d'autres aménagements comme l'implantation de panneaux solaires. Pourtant, les murs et toits végétaux ont un impact visuel et psychologique non négligeables et stimulent la création architecturale. Les expérimentations pour les améliorer et leur permettre de cohabiter avec d'autres dispositifs restent intéressantes, en particulier pour leur agrément et leur participation à une ambiance urbaine de qualité.

UNE GESTION ALTERNATIVE : LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Cette démarche est apparue dans les années 90 en alternative à une gestion horticole : elle tient compte de la diversité des espaces verts, des usages et de l'identité de chacun pour adapter le niveau d'entretien. Elle répond à des enjeux environnementaux

(préservation de la biodiversité, limitation d'intrants), économiques (optimisation des moyens), mais aussi sociaux et culturels (évolution des regards, valorisation de l'identité paysagère et du savoir-faire jardinier).





Ci-contre :
Terrasse
végétale en
partie accessible
de type intensif
et extensif
sur un même
bâtiment: l'Aria
à Cornebarrieu
(31), atelier
Philippe Madec
(architecture)
- Coloco
(paysage).



Ci-dessous :
Des massifs
arbusitifs
généreux autour
d'un parking
perméable,
écoquartier
d'Hillès
à Léguevin (31).

Une typologie des espaces publics est définie en fonction des attentes sociales, des ambiances, des usages et du potentiel écologique, allant de l'espace horticole soigné aux espaces naturels. Des prescriptions d'entretien en résultent : tailles moins fréquentes et moins sévères, tontes et fauches plus tardives (ou mise en place d'éco-pâturage), déchets verts recyclés ou laissés sur place, traitements phytosanitaires proscrits, choix d'espèces plus indigènes et adaptées...

Le 0 phyto est une des prescriptions majeures de la gestion différenciée, obligatoire depuis le 1er Janvier 2017. Ses alternatives sont diverses et dépendent des lieux, des rendus souhaités. On revalorisera les revêtements acceptant le végétal, comme les pavés et le béton aux joints enherbés, et les espaces enherbés sans désherbage.

Au pied des massifs et des arbres, le paillage (végétal, minéral, ou par géotextile biodégradable) ou la plantation de vivaces couvre sols limitent les adventices et l'assèchement du sol. Pour la lutte contre les insectes et parasites, on peut favoriser l'association de certaines plantes, la présence d'insectes auxiliaires, l'installation de

pièges à phéromones, etc. En parallèle, les services espaces verts expérimentent des moyens de désherbage mécanique (bineuse, broyage...), ou thermique, qui seront plus ou moins adaptées selon les espaces, la végétation, le niveau d'exigence.

Plus qu'un changement des pratiques, c'est la perception et la tolérance de la flore spontanée dans l'espace public qui doit évoluer. La gestion doit être pensée dès la phase de conception, et la communication sur la démarche est nécessaire pour sensibiliser habitants et agents techniques.





Informers, sensibiliser et accompagner les politiques publiques sur les espaces naturels

Les aménagements et les choix de gestion retenus par les élus en faveur de la nature, nécessitent d'être accompagnés par des actions de communication et de sensibilisation. Menées par les collectivités elles-mêmes ou par des acteurs associatifs ou institutionnels, elles prennent différentes formes de la plus simple : l'information ; aux plus complexes : la concertation et la participation.

Informers

Informers au travers d'articles de presse, de bulletins municipaux, de plaquettes, ou de panneaux pédagogiques installés sur sites, permet de diffuser des connaissances relatives aux milieux naturels ainsi qu'aux nouveaux modes de gestion.

La communication est transmise aux habitants pour convaincre du bienfait d'un projet ou d'une stratégie communale mais également au sein même de la collectivité, à destination de l'équipe municipale et des services afin qu'ils adhèrent aux projets et les portent.

Sensibiliser au travers de l'événementiel

Organiser des événements ponctuels autour de la nature ou d'un nouvel aménagement donne des opportunités de sensibiliser, d'expliquer, de convaincre...

Ces événements sont de nature diverse : inauguration d'un lieu, ateliers thématiques, transhumance associée à de l'éco-pâturage (exemple développé page 25) ...

Des balades commentées à la découverte de la végétation spontanée des rues aident les citoyens à porter un nouveau regard sur la nature qui les entoure, et à remettre en cause leurs idées reçues sur le « sauvage », le « beau ».

Intervenir auprès des plus jeunes, citoyens de demain, est aussi un enjeu : les actions pédagogiques vont de la création de carrés potagers dans les écoles, à la visite des serres ou des ruchers municipaux...

Favoriser les initiatives citoyennes

Encourager les habitants à s'impliquer dans l'espace public est un axe privilégié par les collectivités. La généralisation des projets participatifs en témoigne, plus ou moins ambitieux, depuis la connaissance de l'environnement jusqu'à la réalisation d'actions concrètes.

Ainsi fleurissent les expériences de science participative telle « Sauvage de ma rue », qui permet aux citoyens de recenser la flore spontanée des villes, créant une base de données analysée par la suite.

Citons aussi la végétalisation des pieds de murs initiée à Toulouse et ailleurs : la municipalité creuse une fosse en limite de propriété dans laquelle l'habitant volontaire plante des végétaux adaptés et s'engage à les entretenir.

D'autres projets se développent autour du jardinage et du maraîchage, tels les jardins familiaux ou partagés. Composés de lopins individuels ou d'espace communautaire parfois regagné sur des délaissés comme le promeut le mouvement « les incroyables comestibles », ils nécessitent quelques investissements de la collectivité (terre végétale, clôtures, cabanes à outils et cuves de récupération de l'eau). Souvent portés par une association ou un collectif d'habitants, ils revêtent une dimension sociale aussi importante dans le projet que sa dimension environnementale en accueillant des événements, ateliers, repas ...

Enfin les démarches de concertation autour des attentes et usages des espaces de nature permettent aux habitants de co-construire certains projets. Elles peuvent aller jusqu'à la gestion d'un budget participatif. Ce processus de démocratie participative permet aux citoyens d'affecter une partie du budget de leur collectivité, généralement à des projets d'investissement.



Former

La nécessaire prise en compte de la biodiversité, et les choix de gestion différenciée tels que la suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien, la réduction de l'arrosage, etc, demandent une évolution des pratiques des techniciens. Se pose la question de leur formation dans des domaines comme le génie écologique.

Accompagner

Les agendas 21, qui déclinent localement des actions en faveur du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité... ou le label Villes et villages fleuris qui amène les collectivités à une réflexion de végétalisation et de gestion globale et respectueuse de l'environnement, sont des outils supports de sensibilisation des élus et des populations, et d'accompagnement des politiques publiques.



Ci-dessus :
Hôtel à insectes,
outil de
sensibilisation
à la biodiversité.

À gauche :
Sensibilisation
dans le cadre
d'une balade
grand public
à la découverte
de l'agriculture
périurbaine.



Portrait d'agence

Jérôme Classe

Atelier ATP

L'atelier ATP, Architecture Territoires Paysage, est né d'une rencontre entre un architecte et un géographe-paysagiste qui souhaitent partager une démarche de projet ancrée dans la pratique et dans un territoire.



Ci-dessus :
Jardins partagés
du Patus
de Vidailhan.

Quel est l'intérêt de cette association ?

Elle permet la prise en compte du paysage dès le départ du projet, en interne. L'architecte et le paysagiste sont des concepteurs d'espaces aux visions différentes : nous recherchons cette confrontation, pour créer « l'émulsion » favorable au projet.. L'architecte recherche des fondations, a besoin de circonscrire. Le paysagiste a besoin du territoire, il invente quelque chose qui est déjà là. Ensemble, nous réfléchissons à poursuivre l'histoire des lieux, en les observant et en cherchant comment s'y ancrer.

Qu'apporte l'expérience de géographe dans la pratique du métier de paysagiste ?

Dans mon cas, c'est le paysagiste qui apporte au géographe. La géographie est un outil de connaissance et de com-

préhension du territoire, elle analyse les dynamiques naturelles, humaines et sociales à grande échelle. Le paysagiste explore ces caractéristiques pour développer ses projets. Il intègre une dimension sensible, des ressentis face au paysage, et porte un regard d'ensemble : de ce point de vue, il est toujours un peu urbaniste.

La reconnaissance du titre de paysagiste concepteur a-t-elle valorisé la profession ?

Il a fallu 30 ans pour aboutir à cette reconnaissance, mais l'impact reste dur à mesurer. Elle donne une légitimité au métier de paysagiste, et une existence aux yeux des collectivités. Au-delà du titre, l'essentiel réside dans le choix d'un concepteur doté de compétences adaptées aux spécificités du projet.

Que représente la notion de « nature en ville » pour un paysagiste concepteur ?

C'est d'abord un système au sens écologique qui revêt un caractère scientifique que l'on peut mesurer. Au cours d'une étude urbaine Mirail / Garonne, nous avons réfléchi au développement des trames vertes en ville et on a mesuré les surfaces d'espaces verts nécessaires à leur existence. C'était de la programmation urbaine au même titre que les voiries ou les infrastructures.

La renaturation est tout aussi importante à la campagne, où la biodiversité et la nature tendent à s'appauvrir, mais elle doit toujours s'adapter aux enjeux sociétaux actuels.

Comment assurer le bon développement du végétal dans le temps ?

De nombreux facteurs jouent sur la croissance des végétaux. Aujourd'hui beaucoup d'arbres sont coupés suite à de mauvaises conditions de plantation. La question du sol est primordiale : le végétal accède à l'eau et aux nutriments par le sol. Nous faisons la promotion du mélange terre/pierre, qui supporte la charge et permet de planter des arbres en milieu urbain, notamment au travers des formations en partenariat avec la FFP (Fédération Française du Paysage).

Quelles sont les relations avec les équipes d'entretien des collectivités ?

Il est important d'échanger avec eux au plus tôt, de prendre en compte leur moyens et leurs manières de travailler. Au bout de 2 ans, le paysagiste disparaît : Il est donc nécessaire de créer un projet partagé et approprié.

Faut-il reconsidérer les manières d'entretenir ?

Les collectivités n'ont plus les mêmes moyens pour entretenir, notamment avec le zéro phyto. Il faut trouver l'équilibre entre entretien et « laisser faire », accepter que certains espaces soient moins entretenus, s'enherbent.



L'enjeu phyto sanitaire concerne aussi les revêtements et leur vieillissement : le pavage par exemple supporte mieux l'enherbement que l'enrobé.

Que se passe-t-il au bout des 2 ans de parachèvement ?

La mission s'arrête. Il serait intéressant de développer un suivi à plus long terme, pour accompagner le développement du projet.

En visitant régulièrement les projets, on essaie de comprendre par l'expérience ce qui a plus ou moins bien réussi. J'ai beaucoup appris de mes premières expériences de plantation pour le choix des végétaux. Il faut savoir s'adapter à la gestion future, aux conditions climatiques, en associant espèces locales, rustiques, et résistantes aux contraintes urbaines.

En résumé...

Pour garantir la vie du végétal, le projet doit intégrer un sol vivant, de l'eau, une palette végétale adaptée. Il doit également prendre en compte les plantations existantes et anticiper les modifications de milieux liés aux travaux.

Ci-dessus :
Trames vertes
et bleues, extrait
de l'étude
urbaine
Mirail/Garonne.



Réalisations

Pibrac

Une zone de loisirs dans la coulée verte

Ci-dessus :
Mixité d'usages
dans la coulée
verte.

Pibrac dispose d'un réseau d'espaces de nature important autour des vallées de l'Aussonnelle et du Courbet.

Au-delà des enjeux de gestion et de protection, il a paru essentiel à la collectivité de conforter l'attractivité de ces milieux, d'en faire découvrir leurs particularités, d'en renforcer la dimension paysagère et de permettre leur appropriation par les habitants.

La vallée du Courbet dans laquelle est aménagée la zone des Tambourettes est une petite vallée agricole inondable, peu urbanisée avec des pentes boisées. Malgré la coupure physique imposée par la voie ferrée Toulouse-Auch, elle constitue « une respiration » aux portes de la ville. C'est pourquoi, la priorité y a été donnée à des aménagements de loisirs pour les habitants.

D'une superficie de 20741m², la parcelle des Tambourettes a été acquise en 2005 par la commune. Le projet initial conçu par celle-ci et réalisé pour partie entre 2006 et 2008 (terrains de grand jeu, parking phase 1, aire de jeux, cheminement) a été repris en 2011. L'étude alors confiée à des architectes et paysagistes (Atelier Villes et Paysages / EGIS) a reprecisé le programme et a abouti à l'aménagement actuel avec l'extension du stationnement, la valorisation de la fontaine Ste-Germaine située sur le chemin de St-Jacques-de-Compostelle, l'installation d'un espace d'accueil et

d'information (FCCH architectes), l'extension des jeux pour enfants, la réalisation d'aires de pique-nique, d'un skate-park, d'aménagements paysagers... Le coût total de ces travaux s'est élevé à 570 000 €.

Des sentiers permettent de rejoindre la forêt de Bouconne toute proche. La zone de loisirs constitue ainsi un maillon important de la couronne verte de la Métropole Toulousaine.

D'autres projets ont depuis été réalisés :

- **un arboretum** sur proposition et conception des services techniques de la commune ;
- **un jardin pédagogique** géré par l'association « Jardin Nature Pibrac ». Une parcelle expérimentale jardinée de 400m² et une autre de 2400m² pour un verger ont été mises à disposition de cette association par convention. Elles constituent un lieu d'échange et de rencontre entre jardiniers amateurs et de promotion des techniques du jardinage naturel ;
- **un parcours santé intergénérationnel** en 2016 se prolongeant jusqu'au centre de Pibrac, et s'appropriant l'environnement (marches, terrasses, points de vue...);
- **un parcours sportif** étudié et mis en place sur avis du conseil municipal des jeunes avec l'aide des services techniques.



L'Aria, un pôle culturel respectueux du site

Le site en limite de la ZAC Monges est à équidistance du vieux centre et de l'extension de la ville. Le pôle Culturel se trouve au fond de la vallée de l'Aussonnelle, en contrebas du centre historique. Il comprend une médiathèque et une salle des fêtes associées autour d'un hall et d'une salle de conférence commune. L'équipement se trouvant sur la parcelle d'une ancienne ferme, le choix des matériaux, du dessin des parkings et de la palette végétale par les paysagistes de l'agence Coloco et par l'équipe de l'Atelier Philippe Madec s'orientent vers un aspect plus rural qu'urbain.

Souplesse du dessin

Les nombreuses places de stationnement prévues initialement ne permettait pas la création d'un vrai jardin. Pour réduire au maximum les surfaces imperméabilisées, les paysagistes ont opté pour un traitement du parking en deux zones distinctes. Un espace de stationnement pérenne en enrobé prend place en pied de bâti tandis qu'un parking éphémère réalisé en mélange terre-pierre (surface perméable) s'étend sur 70% de la surface totale des stationnements. Contrairement au parking traditionnel, il préfère un dessin plus souple inspiré de la nature environnante.

Gestion différenciée

L'objectif poursuivi par Coloco aux abords du bâtiment est de valoriser la lisière naturelle et le contexte agricole local. Dans cette perspective, un mode de gestion différencié apparaît primordial à la réussite dans le temps du projet. À part quelques arbres de hautes tiges, les paysagistes ont ainsi peu planté et comptent davantage sur

le développement de la végétation spontanée. Ils privilégient la fauche ponctuelle de ces espaces plutôt que la tonte régulière afin de favoriser la biodiversité. Cette stratégie est renforcée par l'absence de barrière, clôtures et autres séparatifs sur le site. Cependant les principes de gestion proposés ne sont pas complètement intégrés aujourd'hui ce qui ne permet pas encore d'atteindre le niveau de biodiversité souhaitée.

Eaux pluviales

Tirer parti du site a impliqué pour l'architecte d'intégrer le risque connu d'inondation en prévoyant un rez-de-chaussée supérieur aux plus hautes eaux connues. Ainsi, le bâtiment est posé sur pilotis pour ne pas entraver l'extension horizontale des eaux. Au niveau des espaces extérieurs, les paysagistes ont créé plusieurs bassins de rétention raccordés par des réseaux enterrés (sous une route) à l'Aussonnelle. L'un de ces bassins fait office de théâtre de verdure sur lequel s'ouvre la scène de la salle de spectacle. La présence de gradins en gabions, habitat favorable aux reptiles, favorise l'appropriation du lieu.

**Ci-dessous :
Le bâtiment passif
construit en bois
et en terre entouré
d'aménagements
paysagers économes
en eau.**





Tournefeuille

Des jardins partagés en pied d'immeubles

Ci-dessous :
Chantier
participatif
de plantation
(crédit photo:
Association
des jardiniers de
Tournefeuille).

En 2015 l'Office Départemental d'HLM (OPH 31) engageait une réflexion sur la valorisation des espaces verts d'une résidence représentative de son parc de logements. Elle souhaitait, à titre expérimental, y explorer un mode de gestion alternatif partagé avec les habitants. Le coût du foncier des années 1970, époque de construction des collectifs, permettait de disposer d'espaces verts généreux mais aujourd'hui sous-exploités et peu appropriés par les habitants.

C'est le cas pour la résidence des Saules à Tournefeuille forte de 400 habitants et composée de 28 bâtiments implantés sur un terrain couvrant un peu plus de 3 ha au cœur d'une vaste zone pavillonnaire. Les espaces verts de cette résidence se composent de vastes pelouses agrémentées de quelques bouquets d'arbres. Les tontes répétées à partir des beaux

jours ne suffisent pas à rendre ces espaces attrayants et respectés. L'OPH31 a engagé un important programme de réhabilitation du bâti et souhaite reconsidérer également l'aménagement de ces espaces et leur gestion pour en faire des lieux de vie, des espaces partagés offerts à l'ensemble des habitants de la résidence.

Promouvoir un nouveau mode de traitement et de gestion des espaces verts des résidences HLM adapté aux nouvelles ambitions environnementales et sociétales, améliorer le vivre ensemble et créer les conditions d'un partage, initier de nouvelles compétences et des savoir-faire améliorant l'ordinaire tout en promouvant une alimentation plus saine et variée, lutter contre les incivilités en promouvant le respect d'un projet partagé grâce à une large appropriation des habitants tels sont les objectifs de la convention signée en mai 2017 entre l'OPH31, la Mairie de Tournefeuille et l'Association des Jardiniers de Tournefeuille gestionnaire de jardins familiaux sur la commune. Le projet, accompagné par le CAUE et fruit d'une large concertation, a fait l'objet d'une première phase de réalisation avec l'aide technique et logistique des services techniques de la ville et de la société Eiffage.

L'association des Jardiniers de Tournefeuille suit le projet en tant qu'expert et conseil sur les aspects techniques de la réalisation de ces jardins. Elle jouera par la suite un rôle d'animation et de formation auprès des jardiniers locataires de la résidence des Saules.





Portrait

Sébastien Natal

Berger itinérant

Acteur de l'éco-pastoralisme mené sur les communes de Boulloc, Fronton et Launaguet.

Comment avez-vous intégré ce projet ?

Cette rencontre s'est faite avec le soutien du Conseil Départemental qui m'a mis en relation avec les municipalités de Boulloc, Fronton et Launaguet. Leur volonté est de revaloriser les terrains qui s'enrichissent sur leur territoire, de lutter contre les risques d'incendies aux abords des zones habitées et de consolider l'activité agricole en secteur périurbain.

Pour moi, le principal intérêt est d'offrir à mes « princesses » une herbe riche à un moment où je suis en surpâturage sur mon exploitation de 15 hectares et de relancer la repousse de mes prés afin de produire leur fourrage d'hiver avant que je parte avec elles, 4 mois en estive.

Comment se passe votre intervention ?

Venant de Saint-Gaudens j'amène mon troupeau sur une des communes par camion puis transhume ensuite de site en site avec mes 350 brebis de race tarasconnaise, accompagné de deux patous pour protéger le troupeau et de quatre chiens pour les conduire. Ma seule contrainte est de regrouper mon troupeau en sous-bois la nuit pour l'abriter des intempéries.

Avez-vous un contrat qui vous engage mutuellement ?

Une contractualisation rigide de type fermage n'a pas été souhaitée car ce projet s'est construit sur un principe de



« gagnant-gagnant ». Un commodat ou prêt à usage a quand même été convenu avec les municipalités pour le pâturage de terrains communaux afin de pérenniser l'effet de mon intervention et activer mes droits de primes. Un simple accord verbal a été conclu avec les propriétaires privés intéressés. J'ai exigé que la gestion de l'espace ne se fasse pas au détriment des besoins alimentaires de mon bétail. Certains sites, très enrichis, ont ainsi été éclaircis avant mon arrivée afin de générer un herbage mieux apprécié de mes brebis.

Quel regard portent les habitants de ces communes sur cette expérience ?

Cette action a vraiment donné du baume au cœur aux habitants de ce territoire. Ils sont nombreux à me suivre durant mon parcours. Ils découvrent ou redécouvrent une activité agricole d'échelle humaine à travers des produits de terroirs de qualité et des animations dans le territoire, comme la tonte ou la transhumance. Ces pratiques peu courantes leur montrent que la campagne peut rester au contact de la ville.

Ci-dessus :
Transhumance
à Boulloc.



À lire

Pour aller plus loin sur le thème de la nature en ville, nous vous proposons ci-dessous des idées de lecture. Ces ouvrages sont librement consultables et empruntables au centre de ressources du CAUE.

Aménager avec le végétal

Repères pour de belles réalisations

Embellir, fleurir, jardiner, paysager, végétaliser, autant d'expressions qui légitiment de nouveaux rapports entre la nature et la ville. Aujourd'hui, de plus en plus d'architectes, urbanistes, architectes-paysagistes, concepteurs d'espaces publics intègrent le végétal dans leurs projets.

Cet ouvrage réunit des témoignages d'élus, de spécialistes et d'experts, ayant initié une politique de

développement et de mise en valeur du végétal. Il propose une stratégie par étapes pour engager une démarche d'aménagement et de gestion durable des espaces verts publics, depuis la phase de réflexion jusqu'à la mise en œuvre effective des projets.

L'ouvrage bénéficie de l'appui technique des CAUE dont les missions de conseil et d'accompagnement sont très souvent associées à une demande d'embellissement par le végétal.

Référence :
Aménager avec le végétal.
Pour des espaces verts durables
CERTU, FNCAUE ;
Éditions
Documentation
française
2011 – 337p.



Le maire qui aimait les arbres

L'arbre au cœur de la cité a cédé sa place aux voitures, au bitume. En disparaissant, c'est l'espace de déploiement du lien social qui disparaît.

Référence :
Le maire qui aimait les arbres
Jean Chalendas ;
Collection
Domaine
du possible ;
Éditions Actes sud
2017 – 64p.



Un maire s'insurge contre ce phénomène d'isolement de sa population et entreprend d'agir. Cette nouvelle en forme de conte appelle à rêver de l'enchantement d'un monde où la ville retrouverait la proximité de la forêt qui lui a fait place. On peut également lire ce texte comme un manifeste politique qui évoque des solutions concrètes pour les cités de demain.

La ville renaturée

L'explosion démographique de ces dernières décennies et les conséquences sur notre planète nous obligent à revoir notre système et à nous positionner quant aux attitudes à adopter pour protéger notre environnement.

Les questions du développement durable et de la biodiversité sont au centre de nombreux débats et prises de positions reflétant l'urgence de la situation. Ce livre en partenariat avec WWF, se concentre sur une question essentielle : comment faire cohabiter nature et urbanisme ?

À l'échelle du territoire, de plus en plus de collectivités montrent leur volonté de s'engager en faveur de la biodiversité. De nombreux exemples et réalisations en ville, dans nos quartiers, nos jardins, nos maisons sont ici présentés. Ces choix judicieux d'aménagement et d'intégration de la nature à tous les niveaux peuvent améliorer la qualité de la vie de centaines

de millions de personnes et réduire massivement l'empreinte écologique inhérente à notre mode de vie.



Référence :
La ville renaturée. Réconcilier l'espace urbain et la biodiversité
Geoffrey Galand ;
Éditions De la Martinière
2015 – 224p.

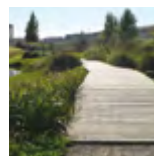
Ville et nature. De la nature en ville ? Mais quelle idée !

Le CAUE du Puy-de-Dôme est à l'initiative d'un cycle de débats prospectifs sur la thématique « Ville & Nature ». La volonté d'organiser ces événements est née de l'envie de montrer comment la fusion « ville nature » peut anticiper et accompagner la mutation de nos territoires et l'évolution de nos sociétés.

Plus qu'un acte purement esthétique, le végétal participe à la qualité du cadre de vie. Créateur de lien social, porteur d'une identité culturelle, facteur de bien-être, conservateur de la biodiversité urbaine, élément dynamique de l'attractivité d'un territoire... Que l'apport de la nature soit culturel, social, économique, environnemental ou de bien-être, la richesse apportée par le végétal participe à l'amélioration de la vie en ville.



Référence :
Ville et nature. De la nature en ville ? Mais quelle idée !
CAUE 63 -
2012 – 50p.
Document téléchargeable sur le site du CAUE 63 :
www.caue63.com



AVEC LE CAUE,
ENGAGEZ
UN DIALOGUE
CONSTRUCTIF



**Le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme
et de l'Environnement
est un organisme
départemental
d'information,
de sensibilisation,
de conseil et de rencontre,
gratuit et ouvert à tous.**



Ses statuts :

Le CAUE est une association à mission de service public créée à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la Loi sur l'architecture de 1977.

Ses missions :

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Dans ce cadre, il assure diverses missions :

- Informer tous les publics et diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère ;
- Sensibiliser et accompagner les jeunes dans des actions relatives à leur environnement ;
- Favoriser les échanges et la concertation ;
- Conseiller les particuliers sur leur projet de construction, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment ;
- Conseiller les collectivités locales sur leurs choix d'urbanisation, de construction et d'amélioration du cadre de vie.

Le Calepin

CAUE de la Haute-Garonne
1, rue Matabiau
31000 Toulouse
Tél. 05 62 73 73 62
e-mail : caue@caue31.org
www.caue31.org

Directeur de la publication : Ghislaine Cabessut
Conception/rédaction : CAUE 31
Graphisme : L'encre invisible
Crédits photographiques : CAUE 31, Atelier ATP, Association des jardiniers de Tournefeuille
Impression : Imprimerie Des Capitouls
n°ISSN : 1777-3210
Imprimé sur du papier recyclé